RÈGLEMENT CONCOURS **NOTRE PETIT COIN NATURE**

1) ORGANISATEUR

La société Milan presse, située 1 rond-point du général Eisenhower, 31101 Toulouse Cedex 9, éditrice de magazines de presse jeunesse et la société Bayard Presse, située au 18 r Barbès, 92120 MONTROUGE, éditrice du magazine Notre Temps, co-organisent du **1er mars 2023 au 30 avril 2023** un concours intitulé « **Notre petit coin nature** ».

Les enfants réalisent, avec leur grands-parents, une photo d'eux dans leurs petit coin nature, accompagné d'un texte et/ou d'un dessin qui raconte pourquoi ils apprécient tellement cet endroit.

2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours intitulé « **Notre petit coin nature** » est réservé aux enfants de moins de 15 ans accompagnés de leur grand-mère ou de leur grand-père.

Le concours est réservé aux résidants en France métropolitaine.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Le présent jeu étant un concours, et non une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés. Les scénarios transmis lors du concours ne seront pas renvoyés aux participants et ne seront pas conservés au-delà de la remise des prix.

3) DÉROULEMENT DU CONCOURS

Pour participer au concours, les participants devront produire deux éléments :
- Une photo composée de l'enfant avec sa grand-mère ou sans grand-père dans un coin de nature.
- Un texte et/ou un dessin qui accompagne cette photo pour décrire leur attachement à ce lieu.

Les participations se font uniquement par Internet, et doivent être reçues **avant le 30 avril 2023.**

La sélection des photos et textes les plus originaux et les plus réussies se fera entre le 2 et le 10 mai 2023 par un jury composé de la rédaction de Notre Temps, des rédactions de Milan Presse.

Les gagnants seront annoncés sur le site à partir du 10 mai.

4) DURÉE DU CONCOURS

Lancement du concours mercredi 1er mars 2023
Date limite de participation : dimanche 30 avril 2023

5) MODE DE PARTICIPATION

Les participants s'inscrivent et envoient leur participation via le site web :
https://milan-jeunesse.com/mj/actus/notre-petit-coin-nature

6) JURY – CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury est composé de membres des rédactions jeunesse de Milan presse et de Notre Temps.

Pour être recevable une candidature doit être composée de deux pièces jointes à charger sur le site du concours : la photo du « coin nature » avec un enfant plus un grand-parent et un texte ou un dessin.

Les critères de sélection sont :

- pour la photo : la composition de la photo (enfant et grand-parent dans le coin nature), la qualité, l'esthétisme.

- pour le texte ou le dessin : l'originalité, la présentation, la clarté, le détail, l'esthétisme, la poésie, le style.

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

7) PALMARÈS ET RÉCOMPENSES

Si les circonstances l'exigent, Milan presse et Bayard presse se réservent le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches. En aucun cas, le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur, ni faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, ni d'une réclamation. Les prix des lots sont susceptibles de variation et ne constituent pas un engagement sur leur valeur.

La famille gagnante du 1er prix sera invitée à la Ferme de Gally. Au programme: cueillette de fraises, visite de la ferme, déjeuner offert, atelier confection pain puis remise de prix. La date de cette rencontre est fixée **au mercredi 24 mai**.

La famille gagnante du Concours sera informée par mail ou par téléphone.

Il y aura 10 familles gagnantes. Les photos des 10 familles gagnantes pourront être exposées au salon des seniors à la porte de Versailles en 2023.

Les lots des familles gagnantes sont précisés en annexe 1.

8) PUBLICITÉ

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de diffuser, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire portant sur le présent jeu, sur le réseau Internet (dont réseaux sociaux), les chaînes de télévision et les programme de vidéo à la demande, pour le monde entier, les photos des gagnants, et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer.

9) RESPONSABILITÉ

Milan presse et Bayard presse déclinent toute responsabilité en cas de problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique ou de quelque autre nature.
En cas de force majeure, Milan presse et Bayard presse se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impossibilité de contacter les gagnants. Milan presse dégage toute responsabilité en cas de contestation liée au droit à l'image.

10) APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelque raison que ce soit. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.
Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.
Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.
L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

11) UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux du groupe Bayard Presse, auquel la société organisatrice appartient.
En application de la loi du 6 janvier 1978, les participants ont le droit de s'opposer à
ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante :

Milan presse, 1 rond-point du général Eisenhower, 31101 Toulouse Cedex 9

12) MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable en ligne :
https://milan-jeunesse.com/mj/actus/notre-petit-coin-nature, et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande.

ANNEXE 1 : LES LOTS

1er prix :

Une journée dans la Ferme Gally pour cueillette de fraises, visite de la ferme, déjeuner offert, atelier confection pain puis remise de prix.

Prise en charge pour 2 personnes
D'un déplacement à la ferme en train et d'une nuit d'hôtel avec diner et petit déjeuner.

+ 1 an d'abonnement à un magazine Milan
+ 1 an d'abonnement au magazine Notre Temps
1 livre « Grandiose, les végétaux les plus fous »
1 livre « des palmiers au pôle nord »

2ème prix et 3ème prix :

+ 1 an d'abonnement à un magazine Milan
+ 1 an d'abonnement au magazine Notre Temps
1 livre « Grandiose, les végétaux les plus fous »
1 livre « des palmiers au pôle nord »

4ème au 10ème prix :

1 livre « Grandiose, les végétaux les plus fous »
1 livre « des palmiers au pôle nord »